



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 11 février 2021

Appel à projets locaux : Alimentation solidaire et locale

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le plan de relance soutient, à hauteur de 30 millions d'euros, le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, notamment, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires, etc.

Cette mesure comporte deux volets :

- **un volet A** destiné aux **projets nationaux** lancés le 15 janvier 2021 et doté d'un montant de **6 millions d'euros**, piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux » ;
- **un volet B** territorialisé **destiné aux projets locaux** dotés d'une enveloppe de **24 millions d'euros** .

En Haute-Garonne, l'enveloppe allouée est de **400 000 d'euros** .

Piloté par les services départementaux de l'État, l'appel à projets lancé le **4 février**, vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de trois thèmes principaux :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport, etc.);
- le soutien aux associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison, etc.) ;
- le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer dans le cadre de procédures d'appels à candidatures au **niveau départemental**.

Liens utiles et contacts

- Contacts pour l'appel à projets départemental :
 - au service économie agricole de la DDT à l'adresse suivante (L'objet du mail doit débiter par l'intitulé suivant : « **AAC 2021_alimentation solidaire et locale** ») : ddt-sea@haute-garonne.gouv.fr
 - sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/France-Relance,1194>

•
Lien vers l'appel à projets national : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

Contact presse DRAAF
Anne BERNACHON
Tél : 05 61 10 61 12 | 06 99 96 81 08